

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le 04 avril à 18h30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Catherine PATTE RULFO, Jean-Pierre JACQUIER, David AMIEUX, Elodie LEFEBVRE

Pouvoir : Valérie LANDRY BUCH à Michel GONNET

Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : David AMIEUX

Monsieur le Maire explique au conseil municipal une des règles pour les communes de moins de 500 habitants :

L'établissement d'un budget annexe, pour les services de distribution d'eau potable et d'assainissement gérés sous la forme d'une régie simple ou directe, est facultatif pour les communes de moins de 500 habitants, dès lors qu'elles produisent, en annexe au budget et au compte administratif, un état sommaire présentant, article par article, les montants de dépenses et de recettes affectées à ces services (article L. 2221-11 du CGCT).

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

18/2023

OBJET
CLOTURE BUDGET
EAU ET
AFFECTATION DES
RESULTATS SUR LE
BUDGET
COMMUNE

Vu l'avis favorable du comptable public ;

Considérant que la collectivité souhaite intégrer le budget de l'eau au budget général de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de clôturer au 31 décembre 2022 le budget de l'eau ;
- Décide d'intégrer le budget de l'eau au budget de la commune à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Décide d'intégrer ses résultats déterminés dans son compte financier unique ;
- Il convient maintenant d'intégrer les résultats par opération d'ordre au budget de la commune :
- 47 518,72 € en recette de fonctionnement article 002
- 167 403,58 € en recette d'investissement article 001
- Autorise le comptable public à effectuer toutes opérations d'intégrations comptables ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures liées et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,
Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

ID : 005-210501813-20230404-182023-BF